

BILAN 2024

de l'étude du contenu des bacs roulants



Mise en contexte

Mise en contexte

Objectifs

Ce bilan porte sur les résultats du projet d'inspection des bacs roulants mené par les agents de sensibilisation en environnement à l'été 2024. Il présente un portrait des erreurs de tri les plus fréquentes repérées dans les bacs roulants du secteur résidentiel de Vaudreuil-Dorion.

Méthodologie

Adresses inspectées

Ce projet de sensibilisation citoyenne aux bonnes pratiques de tri des matières résiduelles consiste à la vérification systématique du contenu des bacs roulants de déchets, de matières recyclables et de matières organiques déployés sur le territoire pour repérer d'éventuelles erreurs de tri.

Résultats

Les informations recueillies sont enregistrées dans une base de données, nourrie chaque année. Une évaluation temporelle et spatiale de l'occurrence de non-conformité est suivie et utilisée comme référence pour cibler d'autres activités de sensibilisation et d'information en lien avec la gestion des matières résiduelles.

Conclusions et recommandations

Objectifs

1

Promouvoir une amélioration du tri réalisé par les secteurs résidentiels et ICI desservis en bacs roulants;

2

Recueillir des données en lien avec la qualité du tri des matières résiduelles associées à chaque secteur du territoire et s'en servir pour cibler d'autres activités de sensibilisation;

3

Garder un suivi temporel de la qualité du tri.





Mise en contexte

Objectifs

Méthodologie

Adresses inspectées

Résultats

Conclusions et recommandations

Méthodologie

1. Création d'une base de données de départ contenant la liste des adresses desservies en bacs roulants pour au moins une des collectes municipales;
2. Planification des journées d'inspection des bacs par les agents de sensibilisation. Les sorties sont réalisées les matinées des jours de collecte, avant le passage des camions;
3. Inspection visuelle de la surface du contenu des bacs roulants (aucune manipulation des matières résiduelles n'est réalisée);
4. Pose d'un autocollant sur le couvercle des bacs en cas de non-conformité. L'autocollant indique l'erreur de tri repérée.



RAPPEL!

LES MATIÈRES SUIVANTES NE SONT PAS AUTORISÉES DANS VOTRE BAC:

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Déchets | <input type="checkbox"/> Sacs de plastique
(même si biodégradables ou compostables) |
| <input type="checkbox"/> Matières recyclables
(papier, carton, plastique, métal, verre) | <input type="checkbox"/> Plastique 6 rigide ou styromousse |
| <input type="checkbox"/> Matières organiques
(résidus alimentaires et verts, mouchoirs et essuie-tout, carton souillé, etc.) | <input type="checkbox"/> Résidus de construction, rénovation et démolition |
| | <input type="checkbox"/> Autre: _____ |

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

ville.vaudreuil-dorion.qc.ca
450 455-3371, option 1

Adresses inspectées

Mise en contexte

Objectifs

Méthodologie

Adresses inspectées

Résultats

Conclusions et recommandations

À l'été 2024, les agents de sensibilisation ont réalisé des sorties d'inspection sur une période de 3 mois (entre mai et août).

Au total, 3 689 bacs roulants ont été inspectés. Le tableau présente la proportion d'adresses inspectées par type de bac.

Secteur	Bacs de déchets	Bacs de matières organiques	Bacs de matières recyclables
Nombre de bacs inspectés	1 688	967	1 034
Proportion d'adresses inspectées *	13,48 %	7,72 %	8,26 %

* Sur le total d'adresses desservies en bacs roulants, soit 12 525.

Bacs de déchets



Mise en contexte

Objectifs

Méthodologie

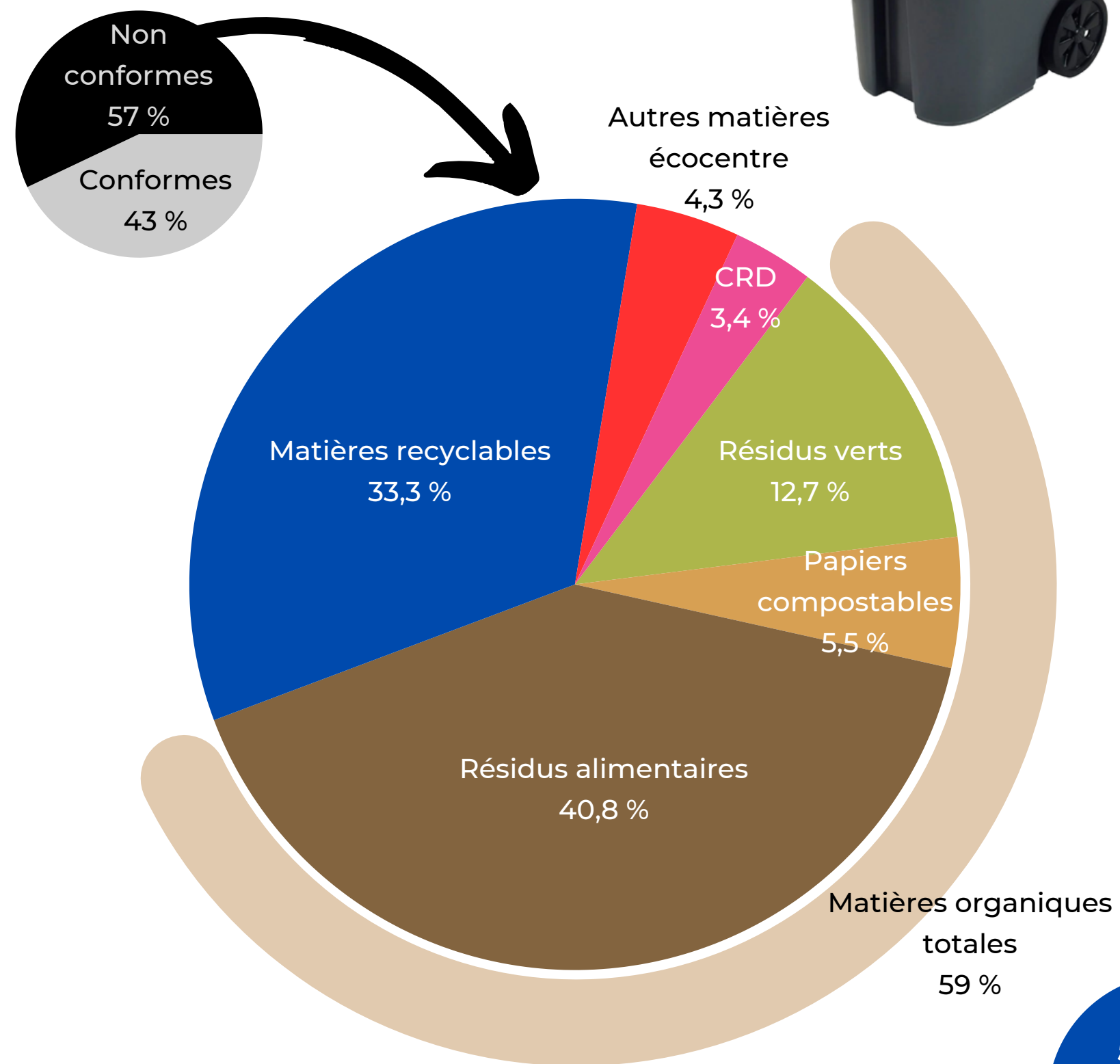
Adresses inspectées

Résultats

C'est 43 % des bacs de déchets inspectés qui étaient conformes. 57 % présentaient des non-conformités.

L'erreur de tri la plus fréquente était la présence de matières organiques (59 %) : les résidus alimentaires (40,8 %), les résidus verts (12,7 %) et les papiers mouillés ou gras qui devraient être compostés (5,5 %).

La deuxième erreur de tri la plus fréquente était la présence de matières recyclables (33,3 %), suivies des matières allant à l'écocentre (CRD et autres à 7,7 %).



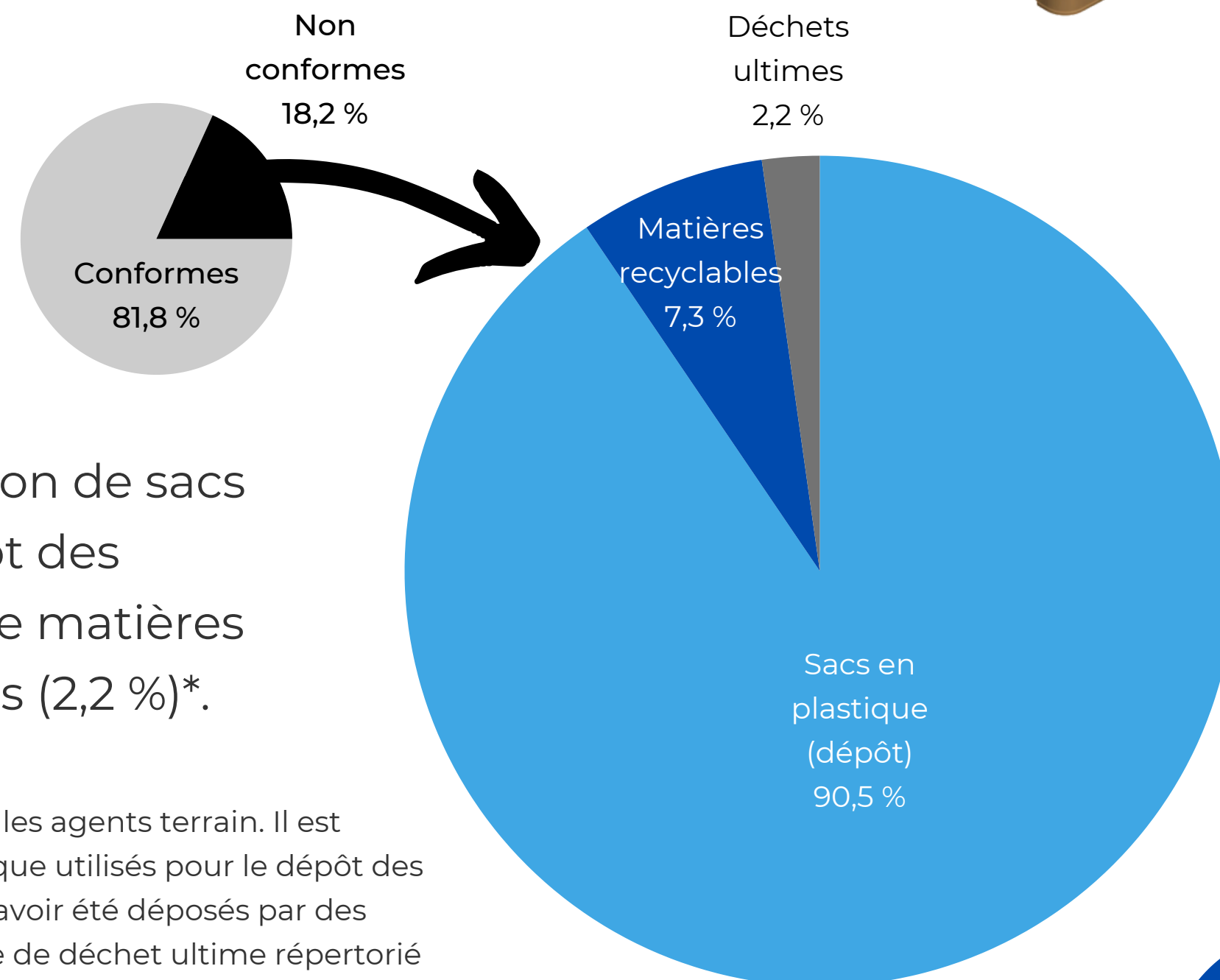
Conclusions et recommandations

Résultats

Bacs de matières organiques



81,8 % des bacs de matières organiques inspectés ne présentait pas d'erreurs de tri visibles. 18,2 % n'étaient pas conformes.



L'erreur la plus fréquente était l'utilisation de sacs en plastique compostable pour le dépôt des résidus (90,5 %), suivie de la présence de matières recyclables (7,3 %) et de déchets ultimes (2,2 %)*.

* Les matières recyclables repérées n'ont pas été précisées par les agents terrain. Il est possible que ces matières soient également des sacs en plastique utilisés pour le dépôt des matières organiques. Les déchets ultimes repérés semblaient avoir été déposés par des piétons, et non pas par les résidents des ménages. Un exemple de déchet ultime répertorié était une paire de chaussures.

Résultats

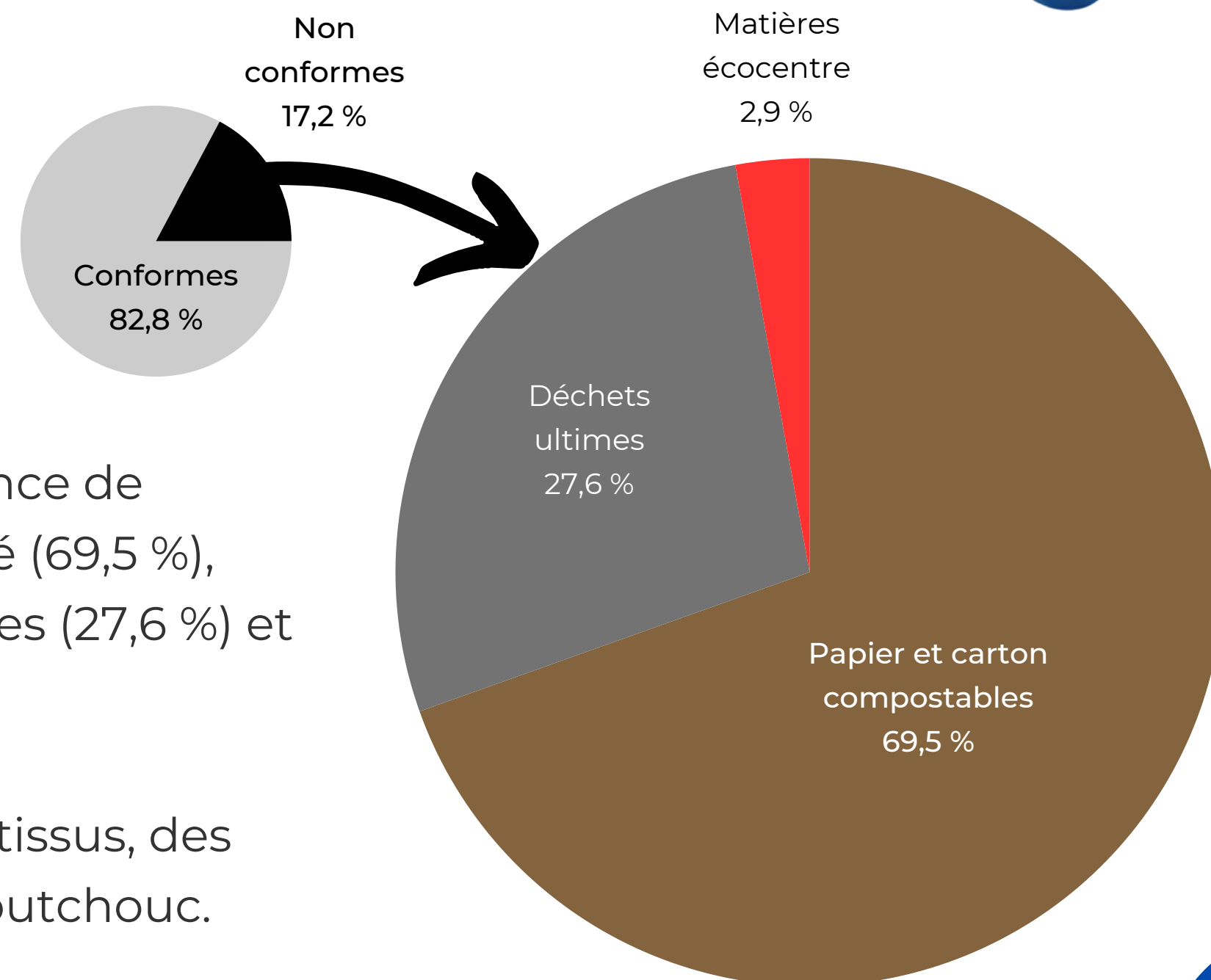
Bacs de matières recyclables



Quant aux bacs de matières recyclables, 82,8 % ne présentaient aucune non-conformité. 17,2 % portaient des erreurs de tri.

L'erreur la plus fréquente était la présence de papier ou carton souillé, gras ou mouillé (69,5 %), suivie par la présence de déchets ultimes (27,6 %) et de matières allant à l'écocentre (2,9 %).

Les déchets ultimes comprennent des tissus, des jouets en plastique et des objets en caoutchouc.





Résultats

Évolution temporelle

Mise en contexte

Des bacs non conformes lors de l'inspection 2023, sur lesquels un autocollant de sensibilisation a été laissé, ont été réinspectés en 2024.

Objectifs

La plupart des bacs de déchets réinspectés étaient encore une fois non conformes. Pourtant, plus que 70 % des bacs de matières organiques et de matières recyclables réinspectés ne présentaient plus d'erreurs de tri lors de la tournée 2024.

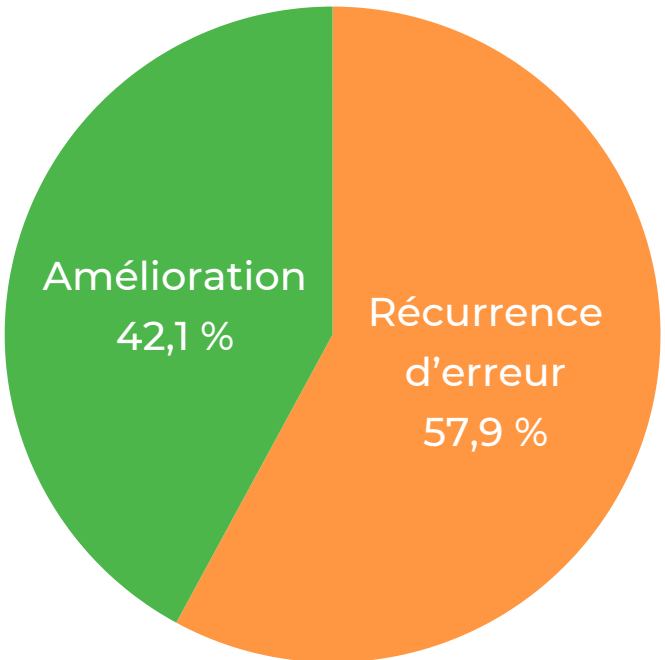
Méthodologie

Adresses inspectées

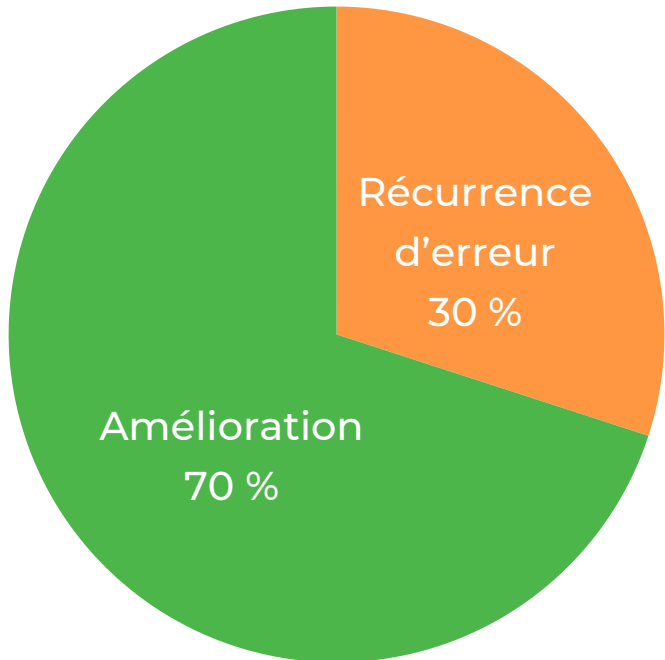
Résultats

Conclusions et recommandations

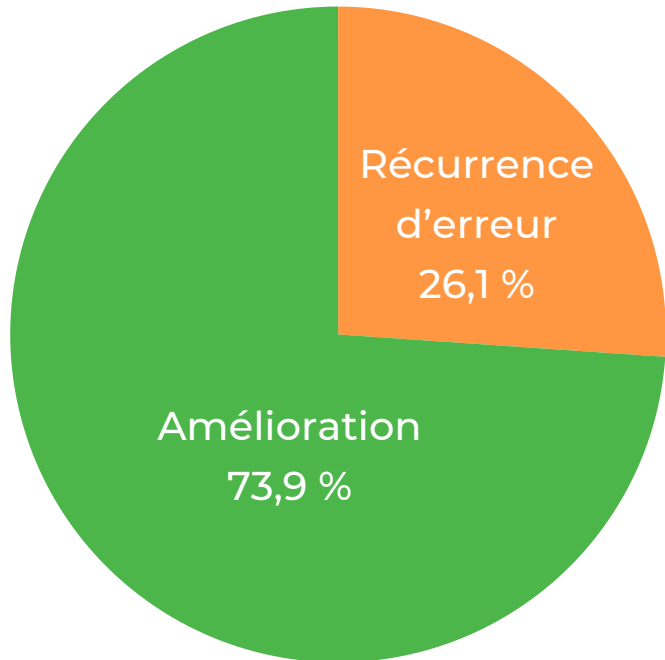
Bacs de déchets



Bacs de matières organiques



Bacs de matières recyclables



Déchets

Conclusions et recommandations



Conclusion :

La majorité des bacs de déchets inspectés étaient contaminés (57 %), ce qui indique un manque d'information quant aux matières y refusées ou la non-participation aux autres collectes, surtout celle des matières organiques.

Recommandation :

- Approfondir la sensibilisation de la population quant à l'importance et à l'obligation de participer aux collectes des matières recyclables et organiques.

Actions en cours :

- Implantation de la collecte intelligente et de la tarification incitative;
- Campagne d'information et de sensibilisation quant aux 3RV-E.

Matières organiques

Conclusions et recommandations



Conclusion :

La majorité des bacs de matières organiques inspectés n'étaient pas contaminés (81,8 %), ce qui indique une attention spéciale portée au tri de la part de la population engagée à participer à cette collecte. Comme en 2023, la non-conformité répandue était l'utilisation de sacs en plastique pour le dépôt des résidus organiques.

Recommandation :

- Renforcer l'interdiction de l'utilisation des sacs en plastique pour le dépôt des matières organiques et encourager le dépôt en vrac ou l'utilisation de sacs en papier.

Actions prévues :

- Distribution de sacs en papier lors de la foire horticole;
- Création de contenu de sensibilisation spécifique à l'utilisation de sacs appropriés au dépôt des matières organiques.

Matières recyclables

Conclusions et recommandations



Conclusion :

La majorité des bacs de matières recyclables inspectés n'étaient pas contaminés (82,8 %), ce qui indique une bonne compréhension des matières acceptées. Les deux erreurs les plus fréquentes démontrent un manque de compréhension sur la recyclabilité de certaines matières dépendamment de leur état (comme les papiers mouillés ou les mouchoirs utilisés) ou de leur composition (comme le caoutchouc et le plastique 6).

Recommandation :

- Renforcer la diffusion d'information concernant les matières refusées dans le bac des matières recyclables.

Action prévue :

- Diffusion de la charte des matières acceptées dans le bac bleu dans le *Trait d'Union*, dans le calendrier municipal, sur le site web et sur les réseaux sociaux de la Ville.

Évolution temporelle

Conclusions et recommandations

**Conclusion :**

La sensibilisation par l'autocollant ne semble pas efficace pour encourager des ménages résistants à commencer à participer aux collectes de matières organiques et recyclables, mais elle permet aux citoyens qui y participent déjà à améliorer la qualité de leur tri.

Recommandations :

- Créer un autocollant de sensibilisation spécifique aux bacs de déchets, pour que le message à ceux qui ne participent pas à la collecte de matières organiques soit plus direct (exemple : « La participation à la collecte de matières organiques est obligatoire. Veuillez déposer les résidus alimentaires et verts dans le bac brun. »);
- Poursuivre les efforts de sensibilisation et assurer un suivi temporel;
- Appliquer des avis d'infraction aux ménages récalcitrants pour la troisième année consécutive.